




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-278**

**Séance publique du**

**20 novembre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20201120-<br>lmc1181757-DE-1-1   |
| Date de signature : 26/11/2020   |
| Date de réception : jeudi 26 novembre<br>2020  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : DEPLOIEMENT WIFI - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET AUPRÈS DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET  
GESTION  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2020

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Jean-François DUBOST

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : DEPLOIEMENT WIFI - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET AUPRÈS DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de développer la communication numérique pour l'attractivité de nos territoires et de son rayonnement économique et culturel, favoriser l'éducation par le numérique en cohérence avec les projets de numérique dans les collèges départementaux, accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une République numérique » publiée le 7 octobre 2015 au Journal Officiel, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône propose au titre de l'aide aux communes un dispositif d'aide au développement de la Provence numérique.

Le programme de ce dispositif concerne les dépenses d'investissement (équipement en matériel, étude et travaux) en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- Soutien à l'éducation numérique dans les établissements du primaire (classe informatiques mobiles, tableaux numériques, tablettes et ordinateurs portables, ..)
- Développement des réseaux câblés de la fibre optique, du Très Haut Débit et de la couverture numérique (création d'accès wifi)
- Extension des réseaux de téléphonie mobile pour la couverture de zones blanches,

- L'internet au service de la modernisation de l'administration : développement de procédures dématérialisées, de e-administration locale (paiements et démarches en lignes, rendez-vous, information en temps réels, dématérialisation des actes administratifs, etc...)
- Création de plateformes et de serveurs de partages de données d'information et de service (ex : open data, Gestion Electronique des Documents (GED), ...)
- Promotion touristique et économique des territoires,
- Garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux services téléphoniques et aux sites internet des communes et de leurs groupements,
- Accompagner les projets innovants (médiations numérique, espace de coworking, réseaux sociaux dédiés aux professionnels, fablabs, etc ...),
- Développement des Web applications à l'attention des administrés pour faciliter l'accès aux services publics, notamment les smart phones et les tablettes.

Afin d'atteindre ces objectifs, la ville d'Aix-en-Provence a développé une stratégie numérique territoriale s'articulant autour de plusieurs opérations :

- **Infrastructure**

Objectif :

- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du numérique sur le territoire de la Ville

Actions :

- Suivi du déploiement haut débit
- Mise en place d'un programme de déploiement du Wifi Gratuit dans toute la ville
- Implantation de mobilier intelligent
- Mise en place d'un portail Open Data

- **E-administration et services numériques**

Objectif :

- Rendre les services publics plus accessibles aux usagers et améliorer leur fonctionnement interne

Actions :

- Définition et implémentation d'une Gestion de la Relation Usager (GRC) sur l'espace citoyen
- Développement de plus de 20 nouveaux E-services
- Dématérialisation et modernisation des services
- Uniformisation de tous les sites web et des applications mobiles

- **Éducation Numérique**

Objectifs :

- Développer l'apprentissage scolaire par le numérique
- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du numérique sur le territoire de l'agglomération

Actions :

- Installation d'équipements adaptés dans les établissements scolaire de la ville (TNI,etc)
- Câblage des écoles en fibre optique
- Développement d'un Environnement Numérique de Travail [ENT] pour les établissements

- **Aix-en-Provence – territoire d'expérimentation**

Objectif :

- Faire du pays d'Aix, un territoire innovant et d'expérimentation des nouveaux services du numérique dans les domaines d'intervention suivants :
  - Solutions innovantes d'économie d'énergie,
  - Solutions innovantes pour améliorer la qualité de vie des Aixois,
  - Solutions innovantes pour faciliter la circulation dans la ville,
  - Visite en réalité augmentée.

**Taux de la subvention** : le Conseil Départemental peut accompagner l'opération de déploiement WIFI à ce titre avec un taux de subvention de 30% dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 €HT.

**Délai de réalisation** : Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Le montant total des dépenses est estimé à **200 000 €HT**, réparti de la façon suivante :

| <b>Plan de financement prévisionnel 2020</b> |                         |                    |             |
|--|-------------------------|--------------------|-------------|
| <b>COUT OPERATION €HT</b>                    | <b>FINANCEMENT</b>      | <b>MONTANT €HT</b> | <b>TAUX</b> |
| <b>200 000,00</b>                            | Département             | 60 000,00          | 30%         |
|  | Métropole               | 70 000,00          | 35%         |
|  | Autofinancement Commune | 70 000,00          | 35%         |
| <b>TOTAL FINANCEMENT</b>                     |                         | <b>200 000,00</b>  | <b>100%</b> |

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération de déploiement Wifi, tel que figurant dans le rapport ci-dessus, pour un montant total de **200 000 € HT**.

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, soit un montant de **60 000 € HT** pour l'exercice 2020, plafonné à 200 000 € HT (**30%**) de dépenses subventionnables.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à répondre aux appels à projets dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter auprès de tous les partenaires potentiels une subvention au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2020-278 - DEPLOIEMENT WIFI - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA  
PROVENCE NUMÉRIQUE ET AUPRÈS DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents                | : 48 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 53 |
| Pour                    | : 53 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

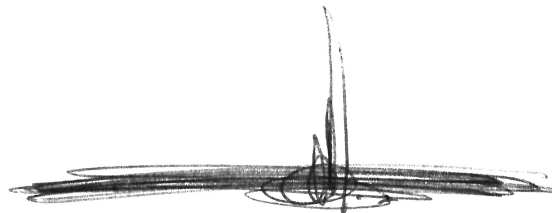
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»